LES TAXIS

Taxi Saint Just: 04.77.65.04.04 Dominique PALLAS: 04.77.65.01.16

LES LIGNES DE PROXIMITÉ

La Région Auvergne Rhône Alpes organise deux lignes de proximité sur le canton de Saint Just-en-Chevalet.

- ▶ La ligne P215 les jeudis, part de Luré en passant par St Marcel d'Urfé et Juré avant de rejoindre St Just-en-Chevalet.
- ▶ La ligne P202 les jeudis, part de Chérier, passe par La Tuilière, avant d'arriver à St Just-en-Chevalet.

Transport AQUILON: 04 77 71 46 95

Le coût du trajet est de : 1,50 €.

LE COVOITURAGE



https://movici.auvergnerhonealpes.fr/

LIGNES DE TRANSPORT

La Région Auvergne Rhône Alpes et son réseau interurbain vous emmènent à travers le département, tous les jours de l'année, pour un tarif unique de 2€.

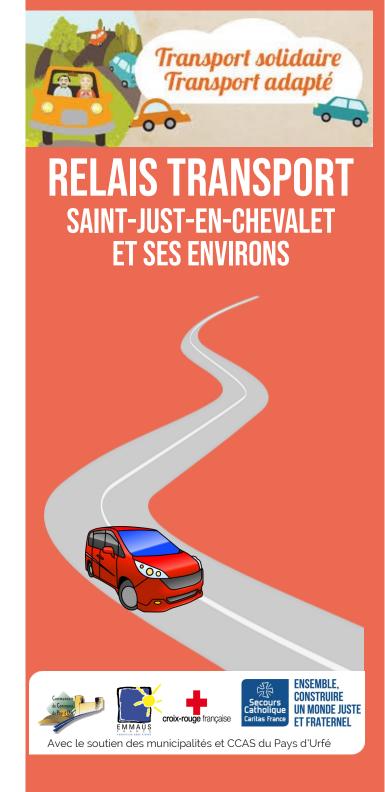
La **ligne L21** fait l'aller-retour entre Roanne et Saint Just-en-Chevalet (*dessert sur le canton:* Saint-Priest-La-Prugne, La Tuilière, Saint-Just -en-Chevalet, Juré, Crémeaux).

Retrouvez tous les horaires sur :

https://www.laregionvoustransporte.fr/lignes/l21-saint-just-en-chevalet-roanne

Attention: les horaires des weekends, jours fériés et vacances scolaires ne sont pas systématiques, ils font partis du « transport à la demande ». Réservation obligatoire au 04 26 47 64 37, du lundi au vendredi de 8h à 18h. Réservation obligatoire la veille du transport avant 15h.





SERVICE DE TRANSPORT SOLIDAIRE À LA DEMANDE

Pourquoi faire appel à un bénévole « relais transport » ?

Pour accéder à un service de transport de dépannage, quand les transports réguliers et les lignes de proximité ne permettent pas de se déplacer.

Pour qui?

Toute personne habitant la Communauté de Communes de Saint Just en Chevalet sans moyen de locomotion ayant besoin d'un dépannage occasionnel.. Les personnes doivent être non imposables et adhérer à la charte de l'utilisateur, disponible auprès des bénévoles chauffeurs.

La zone

Sur le territoire de la communauté de communes du pays d'Urfé et en accord avec les bénévoles chauffeurs, dans les villes proches.

Participation des usagers

La personne transportée versera une participation à partir de 3 € (pour les trajets dans la communauté de communes) ou à partir de 5€ (pour Boën, Feurs, Montbrison, Roanne, Vichy, Cusset, Thiers...) au bénévole. Les participations permettent le fonctionnement du service.

Quand?

En journée, du lundi au vendredi. En prévenant si possible 48h à l'avance.

- Ne fonctionne pas le week-end, les jours fériés, ni en cas d'intempéries (neige, verglas...).
- Ne fonctionne pas pour des trajets réguliers
- Ne fonctionnera pas sur le trajet du marché les jours où les minibus de la ligne de proximité sont en service.

A noter:

Sauf cas exceptionnel et avec l'accord du bénévole-chauffeur, les animaux ne sont pas admis.

